

Mairie de MIZOËN

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
Lundi 29 septembre 2014

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS AU MAIRE

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

Engagement du personnel temporaire : DOUERIN Vanessa du 02.09.14 au 02 .07.15 (3h/semaine à l'école)
Achat d'une tronçonneuse et coupe bordure batterie. Montant : 763,58 € HT.
Contrat de maintenance des radars pédagogiques proposé par la Sté ICARE. Redevance annuelle 750,00 € HT.
Mise à jour du Tableau Historique des Maires proposée par la Sté TOMAS Généalogie : surcoût de 60 € HT.

DEMANDE DE RECOURS GRACIEUX D'UN PARTICULIER CONTRE UNE AUTORISATION D'URBANISME

Suite à une demande de recours gracieux contre l'autorisation d'urbanisme DP0382371420006, le Conseil municipal, considérant que le litige relève du droit privé, rejette ladite demande.

MODIFICATION DU BUDGET PRIMITIF 2014 : décision n° 1

Le Conseil municipal décide de modifier certains articles du budget afin de prendre en charge l'augmentation substantielle du Fonds de péréquation des ressources communales qui passe de 6500€ en 2013 à 10085€ cette année (soit une hausse de 55 %) ainsi que la participation à la SEML du Nid d'Aigle.

Dépenses de fonctionnement :

✓ Art. 73925 : Fds péréquation ressources communales	+ 3 500,00 €
✓ Art 61551 : Entretien matériel roulant	- 3 500,00 €

Dépenses d'investissement :

✓ Art. 23131 : Constructions communales	- 4 196,60 €
✓ Art. 23185 : Grenier en bois	- 5 238,40 €
✓ Art 266 : Autres formes de participations (SEML Nid Aigle)	+ 9 435,00 €

FORFAIT DE SKI SCOLAIRE

Le Conseil décide de prendre en charge les forfaits de ski scolaire délivrés par la SATA Alpe d'Huez aux **enfants habitants permanents** de la Commune : élèves, collégiens et étudiants jusqu'à l'âge de 25 ans.

ASSURANCE STATUTAIRE DES EMPLOYES TITULAIRES

Le Conseil municipal accepte la révision, à compter du 1er janvier 2015, du taux de cotisation au contrat groupe d'assurance mis en place par le Centre de Gestion pour garantir la Commune contre les risques financiers inhérents au régime de protection sociale, pour porter ce taux de 5,35 % à 5,62 % (hausse de 5 %).

REPARATION DES MURS DE SOUTÈNEMENT DE LA VOIE D'ACCES A LA BERGERIE ETUDE GEOTECHNIQUE

Les murs de soutènement de la descente d'accès à la bergerie communale sont en très mauvais état. Outre le fait de présenter un réel danger pour les personnes empruntant ce chemin, l'effondrement d'un de ces murs risquerait d'entraîner une grande partie de la voie communale située en amont.

Des entreprises de génie civil se sont rendues sur le site pour étudier cette problématique mais aucune d'elles ne souhaite établir un devis avant d'avoir connaissance de l'état géotechnique du sol.

Des sociétés spécialisées ont été sollicitées afin d'établir un diagnostic géotechnique. Le Conseil municipal a :
- retenu la proposition de la société EGSOL, 38610 GIERES, dont le devis s'élève à 4 146 € HT
- sollicité une subvention auprès du Conseil Général.

MONUMENT AUX MORTS POUR LA FRANCE : PLAQUE COMMEMORATIVE ET DRAPEAU

Le Conseil municipal décide de faire graver une plaque commémorative (nom des morts à la guerre 14/18 et guerre 39/45) qui sera apposée sur la stèle installée récemment à proximité de l'église. Un drapeau avec le blason de la Commune sera également acheté.

JARDIN D'ENFANTS AU VILLAGE : REVETEMENT DU SOL

Nous nous réjouissons de constater que le jardin d'enfants connaît une très forte fréquentation avec des heures d'affluence à la sortie des cours scolaires.

Actuellement le sol est en gravier « balthazar ». Or, ce revêtement ne répond pas aux normes de sécurité des aires de jeux.

Une Société spécialisée a proposé de remplacer le balthazar par des dalles de sécurité.

Le Conseil municipal va étudier ce projet et solliciter l'aide financière du Conseil Général de l'Isère.

SEML DU NID D'AIGLE : VERSEMENT DU SOLDE DU CAPITAL

En 2006, lors de la création de la société d'économie mixte locale, dénommée « SEML du Nid d'Aigle », d'un capital de 37 000 €, la commune, actionnaire à hauteur de 51 % – soit 18 870 € – avait procédé au versement de 50 % de sa participation, soit la somme de 9 435 €.

Aujourd'hui il est nécessaire de verser le solde de cette participation.

Par délibération en date du 09 juillet 2014, le Conseil municipal avait décidé de combler le déficit bancaire de la SEML en approvisionnant le compte de 1000 €. Cette somme viendra en déduction du solde de la participation qui sera donc de 8 435 €.

AMENAGEMENT INTERIEUR DE LA MAISON DE LA FOURNELA

Depuis le 1^{er} juin 2013 la maison de la Fournela est louée à Colin BONNARD.

Cette petite maison n'est pas très fonctionnelle et certains aménagements seraient indispensables, notamment l'accès aux chambres situées à l'étage. Actuellement le premier étage n'est accessible que par l'extérieur, ce qui, en période hivernale, est très problématique.

Suite à la proposition de Colin, la Commune achètera un escalier intérieur et lui-même prendra en charge sa mise en place (percement de la dalle, installation de l'escalier, remise en état).

CONVENTION AVEC L'ACCA

Un projet de convention (entretien de chemins contre versement d'une subvention) sera proposé à l'ACCA.

TRANSFERT DE POUVOIR DE POLICE

Le Conseil municipal ne souhaite pas transférer à la Communauté de Communes de l'Oisans ses pouvoirs de police spéciale en matière de circulation, stationnement, sécurité des événements culturels...

DIVERS

Nouveaux horaires de la bibliothèque :

Mardi 16h30 à 19h – mercredi 15h à 17h – vendredi 16h à 19h – samedi 10h30 à 13h.

Une *formation premiers secours* aura lieu le samedi 18 octobre de 8h30 à 12h à la salle polyvalente. Inscription en mairie. Au cours de cette formation on nous apprendra notamment à utiliser un défibrillateur.

Une *formation compostage* est prévue lundi 6 octobre de 14h à 17h. Inscription encore possible.

Une *enquête sur l'éclairage public* sera effectuée courant octobre

L'*aménagement du lac Lovitel* aux Clots (réfection du ponton) ainsi que la signalétique du sentier découverte sont effectués du 29 septembre au 3 octobre 2014 par les agents de l'ONF.

Crottes de chien : des sacs-gants seront mis à disposition au village pour essai. Si ce système est efficace, des distributeurs seront ensuite installés aux Aymes et à Singuigneret.

Grand prix des Communes gourmandes : Nous n'avons pas été sélectionnés mais avons reçu les félicitations.

Via ferrata : une mission de conception des accès est en cours avec l'aide du CAUE (organisme départemental de Conseils en Architecture, Urbanisme et Environnement) et le service Jeunesse et Sports du Conseil général pour la partie financière.